



**49<sup>e</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 3 – Dialogue interactif avec le rapporteur spécial sur le logement**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 16 mars 2022

Le Luxembourg soutient pleinement la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions le Rapporteur spécial pour ce rapport axé sur le lien entre la ségrégation spatiale et le droit au logement adéquat.

L'impact profond que la ségrégation spatiale, qu'elle soit directe ou indirecte, peut avoir sur les communautés les plus marginalisées, ainsi que les parties de la population historiquement discriminées est particulièrement frappant.

Le Luxembourg se montre préoccupé par les importantes conséquences sociales et économiques auxquelles sont confrontées de manière disproportionnée les populations sujettes à la ségrégation spatiale. Le Luxembourg plaide dans ce cadre pour le plein respect du droit international des droits humains et rappelle les principes fondamentaux de non-discrimination.

Le Luxembourg condamne par ailleurs les situations de ségrégation forcée soulevées par le rapporteur spécial et s'engage pour le droit au logement adéquat pour tous.

Monsieur le Rapporteur spécial, quelle approche recommanderiez-vous afin de soutenir les communautés marginalisées frappées par la ségrégation spatiale ?

Je vous remercie.